

Nature de l'acte : 1-1-1

**DÉC-2022/099 – Conclusion du marché de prestations d'assurance – Lot 2 : Risques statutaires avec le cabinet WILLIS TOWERS WATSON / compagnie CNP Assurances**

**LE MAIRE de la commune de Condé-en-Normandie**

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L.2122-22,
- Vu le Code de la Commande Publique,
- Vu la délibération n°1/5.4 en date du 15 juin 2020 autorisant le maire à prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget,
- Considérant la nécessité pour la commune de bénéficier d'une assurance compte tenu de ses obligations à l'égard de son personnel (frais de prise en charge, indemnités),
- Considérant le lancement d'une consultation d'appel d'offres ouvert portant sur le lot 2 – Risques statutaires au marché de prestation de service d'assurance le 13 juin 2022 pour une date limite de remise des offres fixée au 5 septembre 2022,
- Considérant la décision des membres de la commission d'appel d'offres (procès-verbal en date du 8 novembre 2022), après avoir étudié les propositions, d'attribuer le marché pour une durée de cinq années au cabinet WILLIS TOWERS WATSON / compagnie CNP Assurances, 33/34 quai de Dion-Bouton 92814 Puteaux cedex, pour son offre de base (accident du travail ou maladie imputable au service sans franchise) d'un montant de prime provisionnelle annuelle de 40 468,46 € TTC et pour sa prestation supplémentaire éventuelle n° 1 (Congé de longue maladie, congé de longue durée / Longue maladie sans franchise) pour un montant de prime provisionnelle annuelle de 40 694,54 €..

**DÉCIDE :**

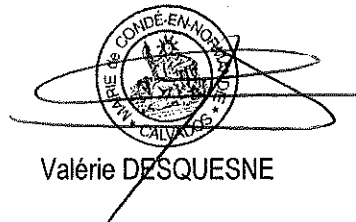
**Article 1** - La conclusion du marché précité dans les conditions définies ci-avant.

**Article 2** - Dit que les crédits sont inscrits au budget.

**Article 3** - D'insérer la présente décision au registre des délibérations du Conseil Municipal et d'en rendre compte au Conseil Municipal.

Fait à Condé-en-Normandie, le 6 décembre 2022

LE MAIRE

  
Valérie DESQUESNE